



Problème plaque de cuisson

Par **marioncaen**, le **21/02/2012** à **19:16**

Bonjour,

Nous avons emménagé dans une maison en location en septembre dernier. Dans la cuisine était intégrée une plaque de cuisson spécifiée dans l'état des lieux d'entrée. En dessous de cette table de cuisson nous disposons d'un espace prévu pour un four encastrable.

Nous sommes confrontés à plusieurs problèmes :

1° la flamme dispensée par la table de cuisson est jaune, il semblerais que les injecteurs ne soient pas adaptés au gaz propane qui est fourni par notre commune (grosse citerne pour toute la commune). Nous sommes informés que le remplacement des injecteurs est à la charge des locataires, le problème est que les injecteurs de cette table ne sont pas démontables et qu'il faut changer toute la table de cuisson. Nous pensons que cette charge ne nous incombe pas, avons nous raison??

2°les frais de changement de flexible de gaz sont également à la charge du locataire. Cependant celui installé est tendu, donc trop court, et n'est pas prévu pour le gaz propane mais pour le gaz naturel. Le prix du changement est-il à notre charge dans ces conditions?

3° enfin, nous avons acheté un four encastrable dont les dimensions correspondent à l'emplacement prévu à cet effet. Cependant, nous ne pouvons pas l'installer puisque la table de cuisson à été mal installée et que le tuyau de gaz passe en plein milieu de l'emplacement prévu pour le four, touchant le fond de celui-ci.

Je pense que pour ce problème il faut changer la plaque de cuisson ou la ré-installer correctement mais là par contre je ne pense pas que ce soit à notre charge car le propriétaire

est tenu de nous fournir une cuisine aux normes et en état de marche. Qu'en pensez-vous??

Après plusieurs sollicitations auprès de notre bailleur nous n'avons toujours pas de retour et envisageons d'envoyer des recommandés et de menacer de saisir un médiateur mais avant cela nous voulons nous assurer d'être dans notre bon droit.

En espérant de l'aide de votre part.

Très cordialement.